



UN VRAI BOL D'AIR

AGEFI - 02.10.2026

« LES AUTORITÉS DOIVENT MAINTENANT TOUT METTRE TOUT EN ŒUVRE POUR ATTÉNUER LA SPIRALE INCONTRÔLÉE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT. »

Dimanche dernier, Vaudoises et Vaudois ont approuvé une baisse de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu et sur la fortune, qui sera appliquée dès le 1er janvier prochain. Face à l'opposition conjuguée du Conseil d'État et d'une partie de la classe politique, principalement de la gauche et des syndicats, adeptes d'une fiscalité écrasante pour les classes moyennes, ils ont su garder leur bon sens, ignorer les menaces catastrophistes et adopter une mesure juste et équitable.

Avec cette baisse d'impôts, la fiscalité vaudoise perdra un peu de son caractère punitif (tout en restant dans la moyenne supérieure de Suisse) : une bonne nouvelle pour les classes moyennes et leur pouvoir d'achat, les ménages, les artisans, commerçants et indépendants, les propriétaires de leur logement, les retraités... En particulier, la diminution de l'imposition de la fortune est une excellente chose pour de nombreux entrepreneurs, dont l'outil de travail est lourdement taxé. L'économie vaudoise gagne ainsi en compétitivité. Au total, ce sont plus de 500'000 Vaudois qui verront leur facture allégée dès le mois de janvier.

Le résultat de dimanche est aussi un signal fort envers les autorités, qui doivent maintenant tout mettre tout en œuvre pour atténuer la spirale incontrôlée des dépenses de l'État. Les recettes fiscales suivent une courbe continuellement ascendante, incapable toutefois de couvrir la course folle de l'augmentation des dépenses. Résultat : un déficit structurel auquel il faut s'attaquer en traquant de façon systématique les dysfonctionnements, les manques d'efficience et aussi les tâches ou prestations qui n'ont pas grand-chose à voir avec les services publics.

L'objectif est tout à fait réaliste, compte tenu des hausses régulières des revenus étatiques, qui se chiffrent chaque année en centaines de millions. Rappelons que l'impact estimé de l'initiative adoptée dimanche correspond à 2% d'un budget cantonal annuel de près de 13 milliards. En 2027, cet impact sera couvert rien que par la hausse budgétée des recettes fiscales.

Cet exercice salutaire ne doit en revanche pas se transformer en un report de charges sur les communes. Ces dernières ont largement fait leur part dans le redressement des finances cantonales et le texte de l'initiative adoptée par le peuple vaudois exclut expressément les communes de tout impact.

Cela dit, la fiscalité vaudoise entre dans une ère de profonds bouleversements et continuera de mobiliser fortement les débats. On s'achemine vers une refonte significative de l'ensemble du système fiscal. Un travail colossal est à entreprendre, avec les chantiers de l'imposition individuelle et de l'imposition de la propriété du logement ainsi que la refonte des barèmes par exemple. Il faudra aussi réformer le bouclier fiscal, pour lui redonner de l'efficacité. Deux motions relatives à ce fameux bouclier ont d'ailleurs d'ores et déjà été déposées au Grand Conseil ce mardi. La fiscalité des entreprises n'est pas en reste, en lien avec le dispositif GloBE et le pilier 2 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui introduit un impôt minimal et redéfinit en profondeur les conditions de l'attractivité fiscale du canton.